

Fonds d'appui pour des territoires innovants seniors

Programme Villes et communautés amies des aînés avec le soutien de Ministère de l'autonomie et la CNSA

Brigitte Bourguignon, ministre déléguée chargée de l'Autonomie, a créé et financé le fonds d'appui pour des territoires innovants seniors. Ce nouvel outil repose également sur l'engagement financier et stratégique de la CNSA et sera porté et coordonné par le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés®. Le fonds vise à soutenir plus de 200 projets en France.

OBJECTIFS

Permettre le déploiement d'actions territoriales :

- **prospectives** de prise en compte des impacts des dynamiques démographiques
- **opportuniste** de valorisation de la contribution des aînés à la revitalisation de centres-villes et de quartiers, mais aussi plus largement à leur contribution à la société
- **préventives** par l'adaptation du cadre de vie de proximité dans l'objectif de permettre le maintien de l'activité et de la citoyenneté.

LES DÉCRYPTAGES

APPELS À PROJET

AXE ÉLIGIBLE #A

UNE BOURSE EN FAVEUR DE L'INGÉNIERIE DE DÉVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE DE L'ÂGE POUR LES TERRITOIRES

Pour soutenir les collectivités dans le développement d'une politique de l'âge et leur permettre de bénéficier de RH et de compétences externes favorisant l'émergence de projets concrets dans le territoire. Cette bourse finance :

Catégorie 1A - Structuration de la gouvernance en faveur d'une politique de l'âge dans le territoire

- Structuration des instances de gouvernance (comité de pilotage et comité technique) ;
- Organisation d'un séminaire de sensibilisation des élus et des professionnels (en présentiel) ;
- Mise en place d'une stratégie de mise en œuvre, d'un rétroplanning et des modalités de partenariat et de financement pour la suite du déploiement de la politique de l'âge.

Catégorie 2A - Élaboration d'un état des lieux transversal du territoire

- Animation d'un audit technique autour des actions mises en œuvre ou à développer dans le territoire
- Rédaction de l'état des lieux statistique et démographique
- Rédaction des huit chapitres thématiques de l'état des lieux du territoire attendus dans le cadre du LABEL «AMI DES AÎNÉS»®

Catégorie 3A : Animation et synthèse du diagnostic participatif

- Animation d'ateliers d'habitants âgés de mise en lumière des pistes d'amélioration du territoire
- Rédaction de la synthèse et de l'analyse du diagnostic participatif.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉS #A

Le porteur du projet s'adresse aux :

- communes
- EPCI
- Pays et PETR

La durée du projet ne peut dépasser une année à compter de sa sélection

FINANCEMENT #A

Le montant de la bourse allouée sera, quelle que soit la taille du territoire lauréat, de :

- **6 000 € pour l'appui à une catégorie** du processus méthodologique
- **Ou 10 000 € pour l'appui à plusieurs catégories** du processus méthodologique.

AXE ÉLIGIBLE #B

LE SUPPORT À LA CRÉATION DE PROJETS DANS LES TERRITOIRES

Pour co-financer des projets issus des plans d'actions pluriannuels, transversaux et permettre l'émergence d'actions concrètes dans les territoires en vue d'une amélioration de l'environnement social et de l'environnement bâti à l'égard des aînés.

Catégorie 1B « Solidarité intergénérationnelle »

Projets visant à favoriser la rencontre et le vivre-ensemble entre les générations

Catégorie 2B « Inclusion des aînés dans la société et citoyenneté »

Projets visant à rendre plus adapté et convivial l'accueil des aînés dans des lieux et/ ou événements destinés à l'ensemble de la population

Catégorie 3B « Participation et expertise d'usage des aînés »

Ateliers de « design thinking », « living lab » ou encore « creative problem solving »

Catégorie 4B « Connaissances et savoirs des aînés : l'engagement au temps de la retraite »

Actions visant à mettre en lumière, valoriser et s'appuyer sur les connaissances des retraités pour construire de nouveaux projets tout en favorisant le vieillissement actif (*ateliers de transferts de connaissances ou de tutorat par les aînés*)

Catégorie 5B : « Des environnements bâtis plus adaptés à l'avancée en âge »

Actions visant à permettre aux aînés de continuer à être actifs et mobiles dans leur territoire de vie : *installation de structures de repos adaptées, de toilettes publiques, de feux piétons indiquant le temps restant pour traverser la chaussée, amélioration de la signalétique, ...*

Catégorie 6B : « Défi démographique, défi écologique : penser l'avenir ensemble »

Actions visant à permettre aux aînés de s'impliquer dans la transition écologique

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉS #B

Porteur du projet :

- communes
- EPCI
- Pays et PETR ;
- CCAS ou CIAS (lorsque le projet le justifie)

Les délais de réalisation

- Maximum 1 an à compter de la sélection

Budget

- Budget total de dépenses éligibles supérieur à 5000 € TTC sont éligibles

Caractère innovant

- Projet innovant relevant d'une ou plusieurs des cinq catégories de l'axe 2.

FINANCEMENT #B

Montant maximum des subventions : **40 000 euros**

Subvention ne pouvant dépasser :

- 80 % du budget total de l'action pour les collectivités de moins de 20 000 habitants
- 50 % du budget total de l'action pour les collectivités de 20 000 à 100 000 habitants
- 30 % du budget total de l'action pour les collectivités de plus de 100 000 habitants

Dépenses éligibles

- Investissements matériels et immatériels relatifs à la réalisation du projet
- Coûts des bâtiments et des terrains, dans la mesure où et aussi longtemps qu'ils sont utilisés pour le projet
- Coûts de sous-traitance : études et supports dédiés au projet
- Frais de personnel
- Frais connexes dédiés au projet dans une limite de 25% du total des dépenses éligibles.

INFORMATION

Un soutien maximum pour trois catégories réparties dans les deux axes.

Par exemple, un même territoire pourra recevoir une subvention pour :

- plusieurs catégories de l'axe 1 (soit une bourse de 10 000 €) et une catégorie de l'axe 2
- une catégorie de l'axe 1 (soit une bourse de 6 000 €) et plusieurs catégories de l'axe 2

DÉLAI DE RÉPONSE

- 07 avril 2022
- 15 octobre 2022
- 07 avril 2023
- 5 octobre 2023

CONTACT

accélérateur@rfvaa.com

[>>> Découvrir l'AAP <<<](#)

